

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq Avril à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, CORNET, BORNE, BLANCHARD, GUYOMARCH, MENEAU, BLANCHARD, DELAGE, DELANNOY, POMMIER

Absents: MMES BOBIN, RIGARD, M SAMPEDRO (excusés)

Date de convocation : 28/03/2019

Objet : Comptes de gestion 2018  
Comptes administratifs 2018  
Affectation des résultats  
Budgets primitifs 2019  
Vote taux des impôts locaux  
Questions diverses

### COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. L'Assemblée arrête le compte de gestion du Receveur, après l'avoir entendu et en avoir débattu.

Le compte de gestion du Receveur s'établit comme suit

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	Résultat reporté 2017	Sous Total
Fonctionnement	896 230.24 €	999 066.61 €	102 836.37 €	202 747.61 €	305 583.98 €
Investissement	926 431.97 €	501 935.17 €	-424 496.80 €	119 684.38 €	-304 812.42 €
Total	1 822 662.21 €	1 501 001.78 €	-321 660.43 €	322 431.99 €	771.56 €

VU l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **ARRÊTE et APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Receveur, dont le résultat de clôture s'établit à 771.56 €, correspondant à un excédent de fonctionnement de 305 583.98 € et à un déficit d'investissement de 304 812.42 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer

### COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018

Le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. L'Assemblée arrête le compte de gestion du Receveur, après l'avoir entendu et en avoir débattu.

Le compte de gestion du Receveur s'établit comme suit

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	Résultat reporté 2017	Sous Total
Fonctionnement	104 844.93 €	115 241.20 €	10 396.27 €	82 794.41 €	93 190.68 €
Investissement	43 041.95 €	66 787.81 €	23 745.86 €	438 041.48 €	461 787.34 €
Total	147 886.88 €	702 864.90 €	34 142.13 €	520 835.89 €	554 978.02 €

VU l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **ARRÊTE et APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Receveur, dont le résultat de clôture s'établit à 554 978.02 €, correspondant à un excédent de fonctionnement de 93 190.68 € et à un excédent d'investissement de 554 978.02 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer

#### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018**

L'arrêt des comptes de la Collectivité est constitué par le cote du compte administratif, après validation du compte de gestion établi par le comptable.

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2123-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, et Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

VU l'exposé de M. POMMIER Alain, doyen d'âge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018
- **CONSTATE** le résultat de l'exercice comme suit : Excédent de fonctionnement de 305 583.98 €, Reste à réaliser recettes d'Investissement : 252 655.68 € soit un déficit d'investissement de 52 156.74 €
- **ATTESTE** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif

#### **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018**

L'arrêt des comptes de la Collectivité est constitué par le cote du compte administratif, après validation du compte de gestion établi par le comptable.

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2123-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, et Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

VU l'exposé de M. POMMIER Alain, doyen d'âge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018
- **CONSTATE** le résultat de l'exercice comme suit : Excédent de fonctionnement de 93 190.68 €, et un excédent d'investissement de 461 787.34 €
- **ATTESTE** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif

#### **AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE**

Les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2018 sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des montants définitifs lors du vote du compte administratif. La clôture des comptes de l'exercice 2018 fait apparaître le résultat suivant :

- Un excédent de fonctionnement de 305 583.98 €
- Un déficit d'investissement de 52 156.74 € (comptetenu des restes à réaliser en recettes)

Le budget primitif 2019 doit reprendre les résultats de l'exercice 2018 lorsque le compte administratif a été voté. Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture d'un besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde peut être reporté en excédent de fonctionnement ou en dotation complémentaire de réserve.

VU l'article L 2311-5 du CGCT,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

<b>Excédent global de fonctionnement au 31/12/2018</b>	305 583.98 €
1068 – Affectation à la section d'investissement	52 156.74 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	253 427.24 €

### **AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT**

Les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2018 sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des montants définitifs lors du vote du compte administratif. La clôture des comptes de l'exercice 2018 fait apparaître le résultat suivant :

- Un excédent de fonctionnement de 93 190.68 €
- Un excédent d'investissement de 461 787.34 €

Le budget primitif 2019 doit reprendre les résultats de l'exercice 2018 lorsque le compte administratif a été voté. Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture d'un besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde peut être reporté en excédent de fonctionnement ou en dotation complémentaire de réserve.

VU l'article L 2311-5 du CGCT,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

<b>Excédent global de fonctionnement au 31/12/2018</b>	93 190.68 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	93 190.68 €

### **BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE**

Le budget proposé doit être voté par chapitre comme défini ci-après, et par article si l'assemblée délibérante le décide.

Chapitres « globalisés » :

- Le chapitre de dépenses, intitulé « charges à caractère général », codifié 011
- Le chapitre de dépenses, intitulé « charges de personnel et frais assimilés », codifié 012
- Le chapitre de dépenses, intitulé « atténuation de produits », codifié 014

Les autres comptes sont votés au niveau du chapitre non globalisé (comptes à deux chiffres).

VU les articles L 2312-1 et suivants du CGCT,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DÉCIDE** le niveau de vote au chapitre
- **ADOpte** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 222 542.24 € pour la section de fonctionnement et à 699 074.42 € pour la section d'investissement

### **BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT**

Le budget proposé doit être voté par chapitre comme défini ci-après, et par article si l'assemblée délibérante le décide.

Chapitres « globalisés » :

- Le chapitre de dépenses, intitulé « charges à caractère général », codifié 011
- Le chapitre de dépenses, intitulé « charges de personnel et frais assimilés », codifié 012
- Le chapitre de dépenses, intitulé « atténuation de produits », codifié 014

Les autres comptes sont votés au niveau du chapitre non globalisé (comptes à deux chiffres).

VU les articles L 2312-1 et suivants du CGCT,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DÉCIDE** le niveau de vote au chapitre
- **ADOpte** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 148 472.68 € pour la section de fonctionnement et à 592 561.34 € pour la section d'investissement

### **TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**FIXE** les taux de fiscalité pour l'année 2019 comme suit :

- Le taux de la taxe d'habitation à 13.26 %
- Le taux de la taxe foncière sur le bâti à 20.30 %
- Le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti à 50.16 %

### **LOYERS MUNICIPAUX : LOCAL INFIRMIER**

Le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel du cabinet infirmier pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2019 au 31 mars 2020 :

- Indice INSEE du coût à la construction 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (dernière valeur connue 22/03/2017) : 1667
- Indice INSEE du coût à la construction 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 (dernière valeur connue 23/03/2019) : 1703

Soit un montant de :  $\frac{154.83 \text{ €} \times 1703}{1667} = 158.17 \text{ €}$

### **CLIMATISATION**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation d'une climatisation à la mairie pour un montant de 15 886.07 € TTC, par l'entreprise A & D plomberie

### **PRET VEHICULE**

Le Conseil Municipal accepte d'avancer l'argent nécessaire à l'acquisition d'un véhicule pour un administré de la commune ; Le coût est de 2 800.00 €

Cette somme sera versée directement auprès du garage AUTOS EVASION de Neuvy en Sullias, et l'administré devra rembourser à la Commune, la somme de 200.00 € par mois, pour solder ce prêt.

En cas de non versement, il est convenu par convention que ce montant sera retenu sur son salaire.

### **DATES A RETENIR**

19/04 : signature pour la vente du logement communal

26/04 : conseil Municipal à 19 H (affaires diverses)

04/05 : réunion pour le Comice agricole à 9H 30 à la mairie

04/05 : Cérémonie de citoyenneté à 10 H 45 à la mairie

18 Mai : opération Neuvy propre

24/05 : Réunion artisans/commerçants/municipalité à 19 H 30 à la salle polyvalente

26/05 : Elections européennes

Prévoir une réunion entre Mme BOBIN et l'association des Baguettes Magiques pour l'organisation éventuelle d'un marché de Noël

**BUREAU ELECTIONS EUROPEENNES**

Le conseil établit le bureau de vote pour les élections européennes, à confirmer à la prochaine réunion du Conseil

**De 8 H à 10 H 30** : MM FOURNIER, MENEAU, Mme GUYOMARCH

**De 10 H 30 à 13 H** : MM DEROUET, SAMPEDRO, Mme RIGARD

**De 13 H à 15 H 30** : MM LUCAS, Mmes BLANCHARD, Mme BOBIN (ou M. DELANNOY)

**De 15 H 30 à 18 H** : M POMMIER, Mmes CORNET, BORNE

*Le Maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*